

# Le Centre national des sports de la Défense



*« Sports et Défense, des valeurs qui rassemblent »*

Le **Centre national des sports de la Défense (CNSD)** est un organisme interarmées placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Le commandant du CNSD assure également les fonctions de commissaire aux sports militaires.



Le Centre national des sports de la Défense a pour mission de mettre en œuvre la politique du ministère des Armées en matière de sports. A ce titre, il est chargé :

- de concevoir, d'animer et d'évaluer la **pratique des activités physiques, militaires et sportives** dans les armées, services et organismes interarmées ;
- de participer à l'élaboration de la **réglementation générale du sport militaire** ;
- de conduire des études concernant l'organisation et la **pratique de l'entraînement physique militaire et des sports** ;
- d'organiser et de coordonner les **activités des sports équestres militaires** au sein des armées ;
- d'organiser et de mettre en œuvre les **formations de la filière « entraînement physique militaire et sportif »** (EPMS) au sein de l'Ecole interarmées des sports (EIS) et les **formations de la filière « sports équestres »** au sein de l'Ecole militaire d'équitation (EME) ;
- de contribuer à la **réinsertion par le sport du personnel militaire blessé** ;
- de concourir à l'intégration des armées, services et organismes interarmées dans le mouvement sportif civil et au **développement de la pratique du sport de haut niveau** au sein du ministère de la Défense ;
- d'assurer les **relations avec les autres ministères** qui traitent des activités physiques et sportives et au niveau international, avec les instances sportives militaires étrangères, notamment le conseil international du sport militaire (CISM) ;
- de participer à la mission de **reconversion du personnel du ministère des Armées** dans les métiers du sport et les métiers du cheval ;
- de concourir au développement du **lien armées-nation** par l'organisation de compétitions sportives, notamment au travers des liens avec la Fédération des clubs de la Défense (FCD).

## L'École interarmées des sports (EIS)



Garante du maintien en condition physique opérationnelle, l'Ecole Interarmées des Sports, bras armé du Centre national des sports de la Défense assure la formation des spécialistes d'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS) des trois armées et de la Gendarmerie nationale. Elle forme également les spécialistes en sports de combat, les moniteurs et instructeurs aux Techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR), et aux Techniques d'optimisation du potentiel (TOP).

Une cellule « militaires blessés et sport » est créée depuis juillet 2013. Elle poursuit des objectifs dans la formation à l'encadrement des militaires blessés, participe à l'organisation technique des Rencontres Militaires Blessures et Sport (RMBS) et organise des stages de sélection et de préparation physique pour l'accès des blessés à la compétition. Enfin l'EIS forme également des stagiaires étrangers. Le rôle de ces professionnels de l'EPMS est prépondérant dans le cycle de l'engagement opérationnel des soldats (avant, pendant, après). Outre l'acquisition de compétences techniques et tactiques, l'EPMS accorde une large place aux valeurs morales. Il s'agit de développer soit des valeurs individuelles comme le goût de l'action, le goût de l'effort, le dépassement de soi, la résistance à la souffrance, le courage ; soit des valeurs à caractère social, le don de soi, le respect d'autrui, de l'adversaire, du groupe, le sens de la discipline.

## L'Ecole militaire d'Equitation (EME)

L'Ecole militaire d'équitation (EME) assure la formation des officiers, sous-officiers et militaires du rang aux différents métiers du cheval (instructeurs d'équitation, chefs d'écuries, cavaliers soigneurs, maréchaux-ferrants). Elle forme aussi des stagiaires étrangers. Centre de formation initiale des chevaux achetés au profit de l'ensemble de la filière équestre, l'EME assure le débouillage et la spécialisation des jeunes chevaux qui sont ensuite ventilés au sein des sections équestres militaires.



# Les Sportifs de haut niveau de la Défense



La professionnalisation des armées a entraîné une modification de l'organisation du sport militaire. En 2002, le mythique Bataillon de Joinville, qui a accueilli plus de 21 000 athlètes en 45 ans, est mis en sommeil. Cette évolution a rendu nécessaire la mise en place d'un dispositif spécifique regroupant les Sportifs de haut niveau de la Défense (SHND).

Le 8 avril 2003, le ministre de la Défense et le ministre des Sports ont signé un accord-cadre pour le développement du sport de haut niveau et du sport de masse au sein des armées.

L'accord-cadre interministériel du 4 mars 2014 confie au commissaire aux sports militaires la responsabilité de ces sportifs regroupés au sein de l'équipe « **Armée de champions** », accueillant toutes les disciplines pratiquées reconnues de haut niveau. A ce titre, le Bataillon de Joinville est réactivé au sein du Centre national des sports de la Défense en juin 2015.

Les sportifs servent de modèle en interne aux armées pour promouvoir la pratique du sport, essentielle au métier de militaire. Ils représentent également les Armées et ses valeurs dans la société civile, devenant le trait d'union entre l'armée et la Nation.

Aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio de Janeiro 2016, l'Armée de Champions a remporté 18 médailles (5 en Or, 7 en argent et 6 en Bronze).

Aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018, l'Armée de Champions a également rempli sa mission en remportant 16 médailles dont 11 en Or.

**Ces résultats des sportifs de haut-niveau de la Défense confirment la montée en puissance de l'Armée de Champions en lien avec la politique ministérielle des sports.**



# L'accord-cadre du 4 mars 2014

L'accord-cadre et son protocole additionnel signés tous deux le 4 mars 2014 visent à introduire plus de souplesse et d'adaptabilité dans le recrutement et la gestion des sportifs de haut niveau sur l'ensemble des disciplines sportives. Il met en œuvre la collaboration entre le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes pour développer la pratique du sport pour tous et de haut niveau ainsi que pour favoriser la réinsertion des militaires blessés.

Concernant le sport de haut niveau, l'accord-cadre définit 88 postes réservés aux sportifs de haut niveau, dont 72 postes de militaires pour le ministère de la Défense et 16 postes pour le ministère de l'Intérieur. A cela pourront s'ajouter d'autres sportifs recrutés dans le cadre du dispositif « Handicap » du ministère de la Défense et le personnel militaire ayant accédé au haut niveau.

**Le protocole interministériel d'accord du 11 décembre 2015** complète l'accord-cadre du 4 mars 2014. Il concerne les modalités de gestion et le suivi administratif des sportifs de haut niveau de la Défense. Cette gestion centralisée au CNSD permet une progression régulière en grade et une meilleure intégration dans la communauté du ministère de la Défense. La valorisation du parcours peut être optimisée par la prise en compte des performances sportives associées au comportement personnel du SHND.

## La réinsertion des militaires blessés

Les quatre ministères concernés s'engagent par cet accord à mettre en commun, dans leurs domaines respectifs, les moyens nécessaires à la pratique du sport par les militaires blessés et, en premier lieu, ceux blessés en opérations. Le développement d'actions solidaires vers la réinsertion et la reconversion de ces militaires est également un volet de l'accord-cadre. Cette convention quadripartite permet notamment de mutualiser et de développer les expériences des différents ministères en matière d'accompagnement des blessés.

Le protocole additionnel a pour but de clarifier et d'organiser dans la durée les responsabilités des différents acteurs chargés du soutien des militaires blessés.

